

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 23 novembre 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 16, 17, 18 et 19 novembre 2021

2021 DASES 280 Participations (145 995,74 euros) et conventions avec l'ADIAM, pour le financement des permanences de nuit des Unités de Logements Spécialisés (ULS) Masséna et Austerlitz.

M. Jacques GALVANI, rapporteur.

Le Conseil de Paris,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2511-13 et suivants ;

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et en particulier son article 10 ;

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu le projet de délibération en date du 2 novembre 2021, par lequel la Maire de Paris lui propose de signer deux conventions avec l'ADIAM, 42 rue Le Peletier 75009 Paris, fixant le montant de la participation au financement des permanences de nuit des ULS Masséna et Austerlitz au titre de 2021 à 145 995,74 euros (56 731,66 euros pour l'ULS Masséna et 89 264,08 euros pour l'ULS Austerlitz) ;

Vu l'Avis du Conseil du 13^{ème} arrondissement en date du 8 novembre 2021 ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Jacques GALVANI, au nom de la 4e Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris, est autorisée à signer deux conventions avec l'Association D'aide aux Israélites Agés et Malades – ADIAM, 42 rue Le Peletier 75009 Paris, qui fixent le

montant de la participation de la Ville au titre de 2021 au financement de la permanence de l'ULS Masséna à 56 731,66 euros et au financement de la permanence de l'ULS Austerlitz à 89 264,08 euros.

Article 2 : Les dépenses correspondantes seront imputées au budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2021 et des exercices suivants, sous réserve de la décision de financement.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO